



YCCA
Port du Crouesty
BP27 56640 ARZON
02 97 53 78 07
info@ycca.fr
www.ycca.fr



FICHE D'INSCRIPTION TROPHÉE YCCA DIAM24

Date limite d'inscription le 17 septembre 2024

Yacht Club du Crouesty-Arzon

20, 21 et 22 septembre 2024

N° VOILE :

TYPE DE BATEAU : DIAM24

	SKIPPER	EQUIPIER
NOM		
PRENOM		
DATE NAISSANCE		
MAIL		
N°TEL		
N° LICENCE		
CLUB		

	EQUIPIER	EQUIPIER
NOM		
PRENOM		
DATE NAISSANCE		
MAIL		
N°TEL		
N° LICENCE		
CLUB		

Pour les mineurs : Autorisation parentale

Je soussigné, M _____ autorise mon enfant _____ à participer à la régata « TROPHEE YCCA DIAM24 » organisée par le YCCA et dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents à cette participation.

Signature de l'un des parents (mention nécessaire écrite : Bon pour autorisation parentale)

Fait à _____ le _____

ATTESTATION

Je m'engage à me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes autres règles qui régissent cette épreuve.

Je certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Il appartient à chaque coureur, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ.

SIGNATURE DU **SKIPPER**
(Mention nécessaire : **lu et approuvé**)

Fait à _____, le _____

Frais inscription	CB	CHQ	ESP	VIR
220 €				

RIB YACHT CLUB CROUESTY ARZON

CODE BANQUE CODE GUICHET NUMERO DE COMPTE CLE RIB

13807 00298 30819126077 87

IBAN: FR76 1380 7002 9830 8191 2607 787

Adresse SWIFT (BIC): **CCBPFPPNAN**

Fiche d'inscription et documents ci-dessous à renvoyer complétés à l'adresse mail suivante : info@ycca.fr

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FF Voile 2024
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat conformité délivré par la Classe Diam24od de l'année en cours (2024)

Les concurrents non-résidents (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- le certificat conformité délivré par la Classe Diam24od de l'année en cours (2024)
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.